

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

25 ANS
DE COMBAT | COMITÉ
1994-2019 | CONTRE L'ESCLAVAGE
MODERNE

The image features a stylized graphic of a person's silhouette on the right side, holding a large scale of justice. The scale's pan is positioned above the text. In the bottom left corner, there is a graphic of two hands, one dark and one light, reaching towards each other. The overall design is minimalist and uses a grayscale palette with a touch of red for the anniversary text.

RENDRE VISIBLE L'INVISIBLE

03 introduction

03 mot de la présidence

04 un quart de siècle de combat

06 le CCEM en 2019 : un lieu qui fait peau neuve

08 l'action du CCEM en 2019

08 notre action de 2019 en quelques chiffres et dates

12 identifier : signalements et nouveaux accompagnements

14 la file active 2019 : profils des personnes accompagnées

16 protéger : le Pôle psycho-social

18 l'accueil et la vie à l'association

20 poursuivre : le Pôle juridique

24 plaider : alerter, informer

26 sensibiliser et former en France et ailleurs

28 les moyens du CCEM

28 moyens financiers

29 perspectives 2020

30 conseil d'administration, équipe, bénévoles et soutiens

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Pour le Comité contre l'Esclavage Moderne, l'année 2019 est marquée d'une pierre blanche. Le 11 avril, plus de deux cents personnes ont participé au colloque qu'il a organisé à l'Assemblée nationale pour ses 25 ans. L'occasion de se pencher sur le chemin parcouru depuis sa création en 1994. Sur ces longues années nécessaires pour construire un accompagnement social, juridique et administratif de victimes jusque-là ignorées, pour faire connaître ces drames et pour se donner des moyens pour les combattre. En vingt-cinq ans, la France a découvert l'existence de la traite et des formes contemporaines d'esclavage, des centaines de procès ont eu lieu, des centaines d'articles de presse ou de reportages télévisés ont été publiés. Des conventions internationales essentielles ont été signées et en France même plusieurs lois ont été votées. La situation s'est nettement améliorée.

Pourtant les victimes sont toujours là. Venues du monde entier, appâtées par de fausses promesses. Vulnérables. Mal nourries, mal logées. Sans aucune notion de leurs droits. Passeport confisqué, écrasées de travail, traumatisées par les violences qu'elles subissent.

En 2019, le CCEM a reçu 380 signalements qu'il a analysés afin de leur apporter une réponse adéquate, c'est à dire une redirection vers d'autres structures ou une prise en charge. L'équipe a ainsi accompagné cette année 200 personnes, dont 45 nouvelles victimes. Les juristes ont appuyé une soixantaine d'audiences devant toutes les juridictions françaises. L'appartement pour l'accueil d'urgence n'a pas désempilé car l'hébergement des victimes reste une question très difficile aujourd'hui en France.

Par ailleurs, la voix du CCEM porte désormais plus loin. Expert établi en France et en Europe, il est dorénavant un acteur reconnu de l'autre côté de la Méditerranée. Il a lancé, en 2019, le projet « Save » pour accompagner six associations marocaines dans la lutte contre l'esclavage domestique et la traite des êtres humains à des fins économiques.

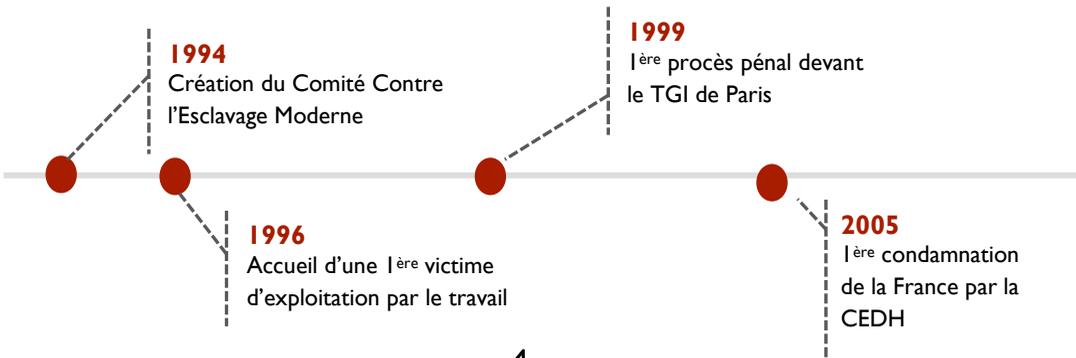
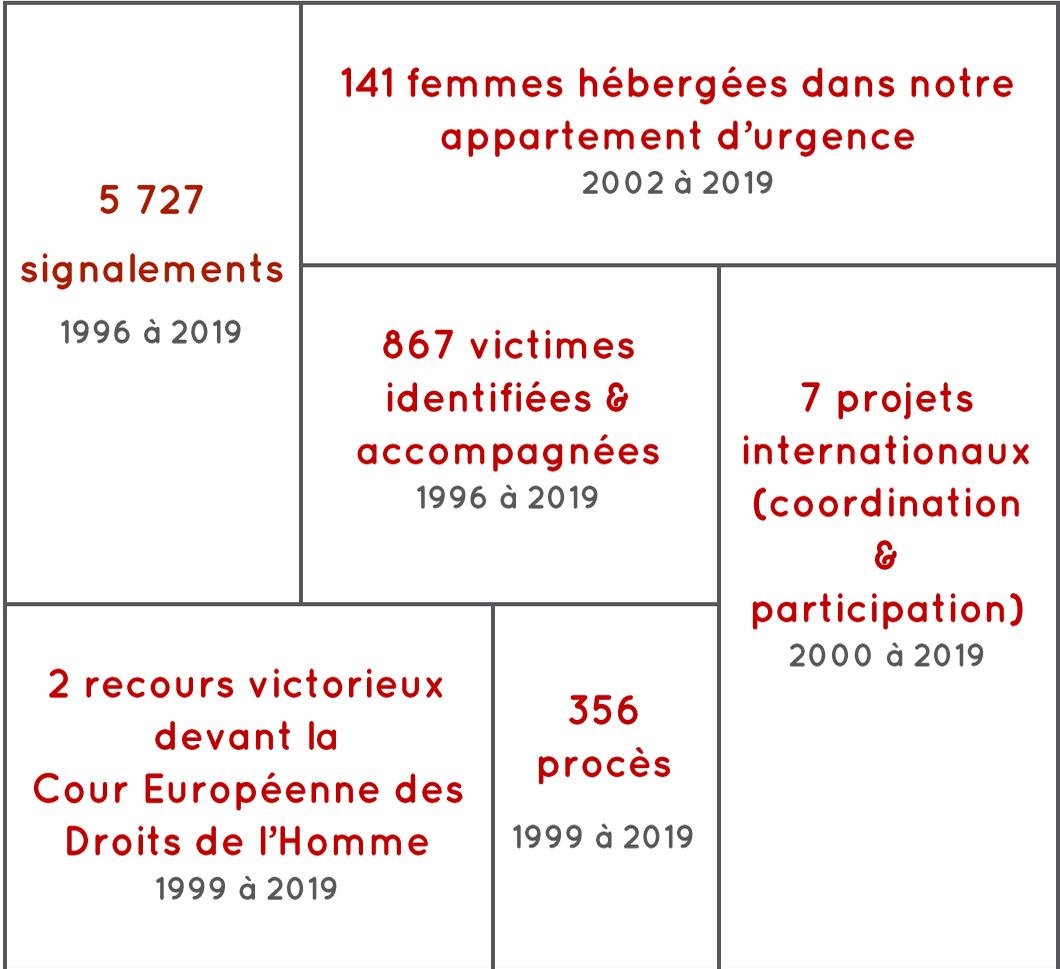
Sous l'impulsion efficace de sa directrice, l'équipe - neuf personnes avec le soutien de nombreux bénévoles - a rempli avec dynamisme les multiples missions auprès des victimes qui sont au cœur de l'action du CCEM.

Qu'ils en soient toutes et tous remerciés ici.

Sylvie O'Dy, Présidente
Journaliste, Auteur de « Esclaves en France »

Me David Desgranges, Président
Avocat au Barreau de Paris

UN QUART DE SIÈCLE



Retour sur le colloque-anniversaire du CCEM



Les 25 ans du CCEM ont été célébrés le 11 avril 2019, sous la forme d'un colloque. Organisé à l'Assemblée Nationale sous le marrainage de Madame la Députée Stella Dupont et avec la participation de Madame Maria Grazia Giammarinaro, Rapporteuse Spéciale de l'ONU sur la traite des êtres humains, celui-ci a rassemblé plus de 200 participants.

Ce fut l'occasion d'examiner l'évolution de la législation française, d'échanger sur sa mise en application, d'analyser les réponses politiques et institutionnelles au niveau national. La question de protection et de la reconstruction des victimes a été abordée, en exposant l'expérience de la Belgique dans ce domaine, puis le contexte français tant au niveau du procès, que l'accompagnement des victimes sous toutes ses formes : juridique, social et psychologique. C'est-à-dire le travail quotidien du Comité contre l'esclavage moderne.

Tout en continuant d'alerter l'opinion politique et publique sur la thématique, le CCEM a profité de l'occasion pour rendre hommage à toutes les personnes accompagnées jusqu'à aujourd'hui. Il remercie aujourd'hui les participants et soutiens pour avoir rendu possible cet événement inédit dans l'histoire de l'association, et d'en avoir fait un tel succès.



Retrouvez les actes du colloque sur www.esclavagemoderne.org

2009

Participation au travail de la CNDH sur la traite en France

2014

Participation au 1^{er} Plan National contre la traite

2012

2^{ème} condamnation de la France par la CEDH

2019

Colloque-anniversaire des 25 ans du CCEM

LE CCEM EN 2019 : UN LIEU

Afin de continuer à accompagner les personnes avec tout le professionnalisme et l'attention qui leurs sont dus, plusieurs chantiers d'amélioration du cadre d'accueil ont été conduits cette année.

De nouveaux locaux

2019 a débuté par l'installation dans de nouveaux locaux, intégrés au parc public de la Ville de Paris. Moins coûteux, ils sont aussi mieux adaptés pour recevoir les 11 membres de l'équipe permanente et les bénévoles du CCEM. Plus modernes, ils offrent un cadre plus accueillant pour recevoir les personnes accompagnées. Enfin, ils se situent à proximité d'un local annexe, où des groupes de personnes peuvent être reçus pour différents types d'activités collectives ou dans le cadre de l'accompagnement psychologique.



*L'espace d'accueil des nouveaux locaux de l'association,
au 169bis boulevard Vincent Auriol dans le 13^{ème} arrondissement de Paris*

QUI FAIT PEAU NEUVE

Un nouveau site internet

Une nouvelle version du site www.esclavagemoderne.org a été lancée en mars 2019, dans le but d'apporter toujours plus d'informations sur la thématique méconnue de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail, au grand public et aux professionnels. Plus intuitive, elle permet de consulter aisément les travaux menés par le CCEM, newsletters passées, outils de sensibilisation, etc. Les visiteurs ont la possibilité de signaler une situation ou de faire un don en ligne.



La page d'accueil du nouveau site de l'association

Un logiciel de suivi des dossiers

Après près de 3 ans de recherche et de travail, le CCEM s'est muni d'un outil de suivi informatique interne, principalement développé grâce à l'action bénévole. En plus d'aider l'association à remplir ses obligations en matière de confidentialité, il permet de tracer le suivi des dossiers individuels ainsi que la production de données statistiques rigoureuses pour appuyer notre plaidoyer.

NOTRE ACTION DE 2019 EN



IDENTIFIER

- **380** signalements reçus
- **226** approfondis dont 106 en niveau 2 (avec entretien)
- **200** personnes suivies par l'association
- **45** personnes identifiées et nouvellement accompagnées



PROTÉGER

- **124** personnes suivies par le pôle psycho-social,
- **1936** nuitées à l'appartement d'urgence
- **221** aides financières directes
- **32** interventions psychologiques
- **95** participants aux sorties socio-culturelles

La victime au centre de notre action

- **164** personnes suivies par le pôle juridique
- **11.5%** suivies depuis plus de **10 ans**
- **639** démarches juridiques
- **54** procès/procédures (toutes juridictions)



POURSUIVRE

- **34** sessions de formation/sensibilisation
- **1 787** personnes touchées directement, dont **66%** de professionnels
- **62 272** visites du site internet
- Participation à l'élaboration du **Second Plan National** d'action contre la traite



INFORMER/FORMER

QUELQUES CHIFFRES ET DATES

- **1er janvier** : démarrage de SAVE, premier projet hors Europe cordonné par le CCEM, qui vise le renforcement de la capacité opérationnelle de 6 partenaires associatifs marocains.
- **3 avril** : après 18 ans de procédures, arrêt de la Cour de cassation dans le dossier de Fatima B. consacrant le droit des victimes de traite à une réparation intégrale du préjudice subi.
- **11 avril** : le colloque anniversaire du CCEM, à l'Assemblée nationale, célébrant les 25 ans de combat de l'association et réunissant environ 200 participants.
- **24 et 25 juin** : premières journées de formation, dans un cycle de trois sessions, organisé par l'OCLTI¹ et l'INTEFP², en collaboration avec le parquet et le CCEM.
- **Du 27 juin au 12 juillet** : organisation de 5 formations sur l'identification des victimes dans le cadre du projet SAVE au Maroc, réunissant plus de 150 participants dans 5 régions.



- **Du 1^{er} au 5 juillet** : magistrats, avocats, gendarmes et policiers, membres associatifs (dont le CCEM) et membres de la PJJ ont participé à une formation inédite en simulation réelle, organisée par l'ENM.
- **28 août** : une nouvelle action d'accompagnement psychologique au CCEM et une psychologue clinicienne trilingue rejoint l'équipe.
- **30 septembre** : premier groupe de travail européen dans le cadre du projet REST, en partenariat avec des ONG de

5 pays européens.

- **En septembre** aussi, publication d'un article rédigé par les juristes du CCEM dans la Revue du droit du travail Dalloz, N°10 : l'indemnisation et les obligations internationales de la France.

¹ l'Office Centrale de Lutte Contre le Travail Illégal

² l'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la formation Professionnel

Après plus de deux ans d'attente, le deuxième plan national contre la traite voit le jour sans grande avancée pour les victimes de traite à des fins d'exploitation par le travail !

Le CCEM a adressé ses observations pour ce deuxième Plan national pour la lutte contre la traite en France, depuis avril 2018. Aucune annonce n'ayant été faite par la MIPROF quant à l'adoption d'un nouveau plan, après plus de deux ans d'attente, une délégation du GRETA (Conseil de l'Europe), a rencontré les autorités françaises et la société civile en février.

Cette dernière, à travers le Collectif Contre la traite, dont le CCEM est un membre actif, n'a cessé de questionner le gouvernement sur ce plan. Le 2 mai, la MIPROF a proposé la mise en place de groupes de travail sur certains aspects du projet de plan avec la société civile, sans pour autant suffisamment prendre en compte les observations de celle-ci.

Le 18 octobre, la MIPROF a finalement annoncé le deuxième Plan national lors de la présentation de la troisième enquête nationale sur les victimes suivies par les associations par l'ONDRP. La CNCDH a aussitôt émis un avis rappelant l'importance de la création d'un mécanisme national, et la création d'un comité de coordination pour définir un plan stratégique annuel avec de vrais mesures et moyens, des indicateurs de suivis, et des sources de financements dédiées.

Les mesures concernant les victimes de traite à des fins d'exploitation par le travail sont décevantes. Encore une fois, le Plan national donne la priorité à la question de l'exploitation sexuelle au détriment des autres formes d'exploitation.

Le CCEM continuera son plaidoyer afin que le gouvernement puisse prendre la mesure de ce phénomène et son expansion, et poursuivre les exploiters peu scrupuleux, agissant dans l'impunité.



IDENTIFIER : SIGNALEMENTS ET

Le **pôle d'accueil et de vie associative** reçoit en permanence les signalements et effectue le premier contact avec les victimes potentielles. Un processus minutieux élaboré sur 25 ans d'expertise permet d'étudier tout signalement reçu à trois niveaux d'analyse distincts, avant toute décision de prise en charge. Cette identification permet de rassembler et d'analyser les premiers éléments d'information. La trajectoire à des fins d'exploitation par le travail n'implique pas uniquement la violation du droit du travail, mais tout un ensemble de critères à prendre en considération comme : la charge de travail, les conditions de vie, les discriminations subies et la liberté de la personne. Et surtout la présence de menace, de vulnérabilité, d'une emprise ou de tout moyen d'assujettissement et de contrôle des victimes. Ces critères correspondent à ceux établis par le cadre juridique français.

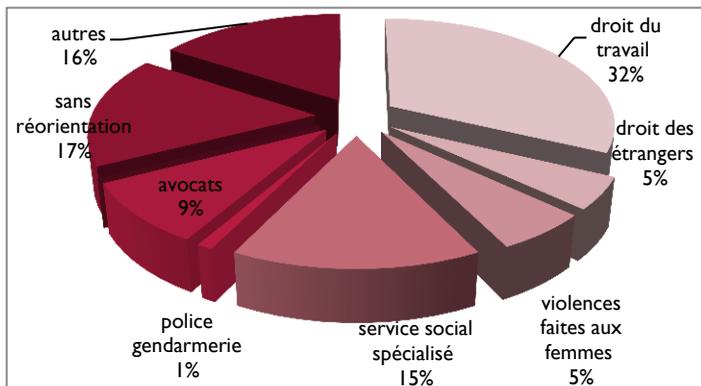
En 2019, **380** signalements ont été reçus, comparés à **356** en 2018. 59% de ces signalements ont fait l'objet d'un premier approfondissement, (49% en 2018) et 28% d'un niveau 2 (20% en 2018), avec au moins un entretien en présence d'un juriste et d'un travailleur social, et dans 1/3 des cas d'un traducteur.

Ces signalements nous parviennent de plusieurs sources :

- Des professionnels et bénévoles qualifiés : travailleurs et intervenants sociaux, inspecteurs du travail, policiers/gendarmes, etc. : 32% en 2019 (41% en 2018).
- De personnes tierces : voisins, famille, etc. : 32% en 2019 (24% en 2018).
- Les victimes potentielles elles-mêmes dans 33% des cas en 2019, comme en 2018.

Le CCEM ne donne suite aux signalements qu'avec l'accord préalable de la potentielle victime. Une rencontre physique a ensuite lieu avec les potentielles victimes, durant laquelle un premier bilan social et juridique permet d'analyser la situation en équipe et de décider de la prise en charge des victimes. La période moyenne entre la réception d'un signalement et entre la PEC étant de 17 jours.

Les personnes qui ne font pas l'objet d'une prise en charge au CCEM sont orientées vers des structures qui sauront répondre à leurs besoins, notamment sur des questions de droit du travail dans 32% des cas (cf. figure ci-contre).



NOUVEAUX ACCOMPAGNEMENTS

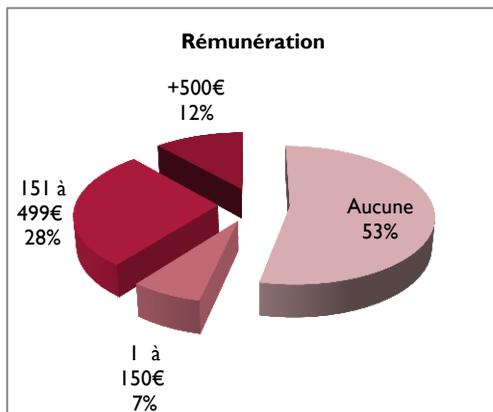
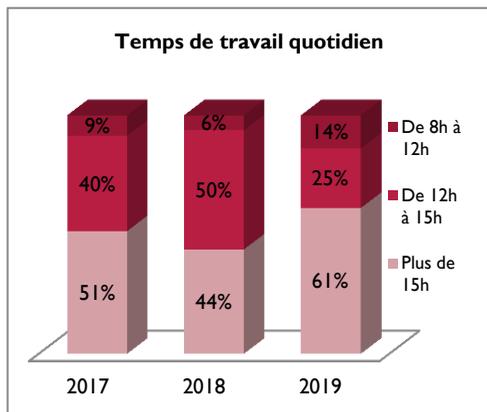
En 2019, sur les 380 signalements, 45 ont abouti à une décision d'accompagnement, soit 12%, comparé à 9% en 2018. Parmi ces nouvelles victimes accompagnées :

- 20% ont été signalées par des autorités telles que l'OFII, l'Inspection du travail et l'OCLTI. Ce chiffre en hausse par rapport aux années précédentes démontre le lien renforcé que le CCEM construit avec des partenaires spécialisés, notamment sur la traite à des fins d'exploitation par le travail.
- 28% des personnes nouvellement prises en charge en 2019 (25% en 2018) nous ont été signalées par des particuliers, des personnes du voisinage, de la famille ou bien des personnes rencontrées au hasard ou au moment de la fuite de chez les exploitaires.
- 11% ont été signalées par des associations spécialisées en droits des étrangers/ traite des êtres humains, comparé à 6% des signalements en 2018.

Par ailleurs, 15 des personnes nouvellement accompagnées avaient déjà déposé une plainte pour traite au moment de leur signalement (contre 3 en 2018). Leur orientation vers le CCEM sert notamment à assurer leur protection, l'accompagnement juridique et leur accès à leurs droits en tant que victimes de traite.

Pour ces 45 victimes dont l'accompagnement a commencé en 2019, 11% étaient mineures au moment des faits, 44% avaient entre 18 et 35 ans et 42% entre 36 et 60 ans. Elles venaient de 19 pays différents, dont la France, avec une majorité de la Côte d'Ivoire (20%).

Comme chaque année, le CCEM analyse les différents indicateurs concernant la rémunération, le nombre d'heures de travail, les violences, etc. En 2019, 61% des nouvelles personnes accompagnées ont travaillé plus de 15h/jour (comparé à 44% en 2018) et 53% n'avait aucune rémunération.



LA FILE ACTIVE 2019 : PROFILS

La « file active », composée de toutes les personnes accompagnées par le CCEM au cours d'une année, était de 200 personnes suivies en 2019, soit 10,5% d'augmentation par rapport à l'année 2018.



200 suivis
individuels

Cette année encore, un quart des personnes accompagnées sont des hommes : 26% en 2019, contre 24% en 2018. Une légère hausse induite par le nombre relativement important d'hommes nouvellement accompagnés au cours de l'année sur des dossiers collectifs (avec plusieurs victimes).



73%%

26%

L'âge moyen des personnes accompagnées en 2019 est de 39 ans, les 25-40 ans représentant la tranche d'âge la plus importante (43%), suivis par la tranche d'âge entre 40 et 60 (34%) et 5% de plus de 60 ans. Les moins de 25 ans représentent quant à eux 18% des personnes accompagnées, bien que 11,65% des personnes étaient en réalité mineures au début de leur exploitation en France, notamment des jeunes filles exploitées dans le cadre domestique et intra-familial, signalées au CCEM après avoir atteint leur majorité.



105 enfants
à charge

Pour 63% des personnes accompagnées, le voyage était organisé par l'exploiteur ou la belle famille dans le cas de mariages serviles (information disponible pour 120 personnes seulement). 79% entre elles sont arrivées en avion, donc avec des visas (touristiques ou pour rapprochement familial). Ce pourcentage est plus important pour les femmes, puisque pour 91% d'entre elles, le voyage était organisé par l'exploiteur, contre seulement 20% pour les hommes. 25% des victimes ont été exploités dans d'autres pays, généralement par le même exploitateur qui les a fait venir en France.

TÉMOIGNAGE

Avant je n'avais rien et le Comité m'a aidée, j'avais alors reçu un peu d'argent, des vêtements et de la nourriture. J'ai été logée à l'appartement et tout le monde était gentil.

Tout a changé quand je suis partie de chez ma tante. Maintenant je suis bien. J'ai changé beaucoup de choses en moi. Je fais les choses toute seule, je suis libre. Tous les jours je suis tranquille, ma tante me faisait peur tous les jours. Maintenant je n'ai pas peur.

Je suis en CHRS dans une nouvelle ville. J'ai rencontré deux copines. J'ai pu aller au théâtre. J'ai besoin d'apprendre le français encore puis après je ferai une formation dans la pâtisserie. J'aimerais bien aussi faire de la garde d'enfant.

Mme R., 22 ans, exploitée entre ses 17 et 20 ans, accompagnée depuis octobre 2019

DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

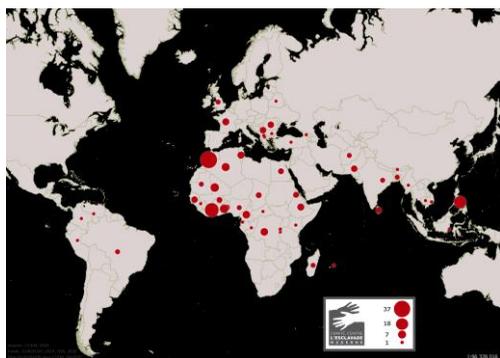
L'exploitation s'est passée sur 35 départements du territoire français et au Luxembourg (pour une personne). 86% étaient exploitées dans la région Île-de-France, dont 39% à Paris.

Sur la file active de cette année, le temps de travail était en moyenne de 14,7 heures/jour, sur une moyenne de 6,9 jours/semaine. La rémunération des personnes accompagnées est globalement inexistante ou largement insuffisante. 60% ne recevaient aucun salaire, 13% touchaient moins de 150€ par mois, 23% entre 150 et 500€ et seulement 4,6% touchait plus de 500 €, avec une seule personne ayant touché plus de 700€ sur toute la file active.

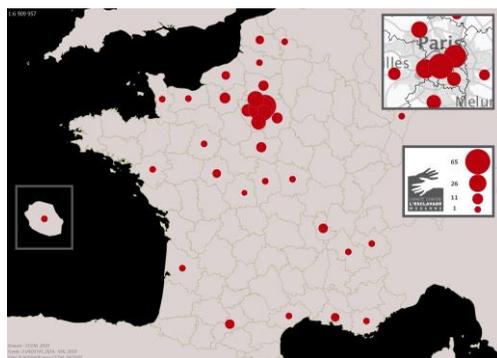
La grande majorité des personnes accompagnées (59%), quasi-exclusivement des femmes, a été exploitée dans le cadre domestique pour effectuer en même temps le ménage, la garde d'enfants, soins aux personnes âgées ou handicapées et cuisine. Presque un tiers (27%), en majorité des hommes, a été exploité dans d'autres secteurs : 7,5% dans la restauration et les métiers de bouche (restaurant, bar, snack, boucherie, boulangerie) ; 6,5% dans le bâtiment, et 4% dans le milieu agricole, le reste dans différents métiers (épicerie, ferrallerie, réparation de voiture, ramonage, etc.). Pour certaines victimes (13%), l'exploitation était multiple : au domicile et dans l'entreprise familiale (nettoyage, restauration/traiteur, etc.). 2 personnes ont été contraintes à mendier ou à commettre des délits. Enfin, 4 personnes étaient, en plus de l'exploitation par le travail, victimes d'exploitation sexuelle.

Les maltraitances restent majoritairement psychologiques (88%), notamment des brimades, des insultes, humiliations et contrôle, restrictions des repas ou refus de soins. 26% ont aussi été l'objet de violences physiques et 15% de violences sexuelles (toutes des femmes).

Les personnes accompagnées viennent de 50 pays répartis sur tous les continents, dont la France. Comme depuis de nombreuses années, le Maroc arrive en tête des pays d'origine (18% de tous les bénéficiaires), malgré une augmentation du nombre de victimes originaires de Côte d'Ivoire (12%) et des Philippines (9%).



*Pays d'origine des personnes accompagnées
en 2019*



*Lieux d'exploitation des personnes accompagnées
en 2019*

PROTÉGER : LE PÔLE

Dès les premiers échanges et rencontres avec les victimes lors de la phase d'identification, le pôle psycho-social du CCEM étudie chaque situation individuelle et réalise une évaluation des besoins : conditions matérielles de vie de la personne (revenus, lieu de vie, alimentation, etc.), niveau d'éducation formelle, état de santé (physique) mais aussi stabilité mentale et émotionnelle. Ceci permet de définir les priorités de l'accompagnement à prévoir. En 2019, le pôle a accompagné **124 personnes** dans ce cadre individualisé ; 28 d'entre elles nouvellement accueillies à l'association. En plus de ces 124 personnes (parmi lesquelles 76% de femmes), l'accompagnement social a directement touché 15 enfants à charge.

Comme chaque année, la difficulté première reste la mise à l'abri et l'intégration d'un hébergement. Malgré les six places pour femmes à l'appartement d'urgence du CCEM, cette mission est, pour le pôle, et après avoir assuré les besoins primaires, une priorité. La possibilité de trouver une place, même en urgence via le 115, ne cesse de se complexifier. Cette année, seulement 9 personnes ont pu trouver un hébergement sur les 42 en attente de solution. Pour les hommes, les solutions sont très rares, voire inexistantes. Certaines doivent accepter à nouveau d'accomplir des services contre un hébergement ou de se loger chez des tiers dans de très mauvaises conditions. Le CCEM reste alors vigilant et s'assure qu'elles ne soient pas exploitées à nouveau en raison de la précarité de leur hébergement.

En effet, la précarité liée à l'hébergement empêchera tout projet d'insertion pérenne, quand bien même la grande majorité des personnes accompagnées par le CCEM retrouvent vite un travail après leur sortie d'exploitation, dès lors que leur situation est régularisée et qu'ils ont une solution d'hébergement, plus ou moins stable.



1936 nuitées à l'appartement d'urgence pour **17 femmes**

42 personnes accompagnées vers l'hébergement

1 personne hébergée en insertion, 1 via le réseau HAFB, 5 en hôtel d'urgence, 1 via le dispositif national Ac.Sé et 1 personne a eu accès à un logement social



221 aides financières dont **134 remises au lendemain de la sortie d'exploitation**

50 aides alimentaires
139 aides pour le transport

69 personnes accompagnées dans l'accès aux droits et médiation avec les institutions



12 personnes ont été suivies dans le cadre de l'insertion professionnelle

32 personnes ont accédé à des cours de français

89 personnes ont participé aux sorties socio-culturelles



98 accompagnements physiques en lien avec les soins

32 entretiens psychologiques

51 personnes accompagnées dans l'accès à la santé

28 AME et 23 CMU

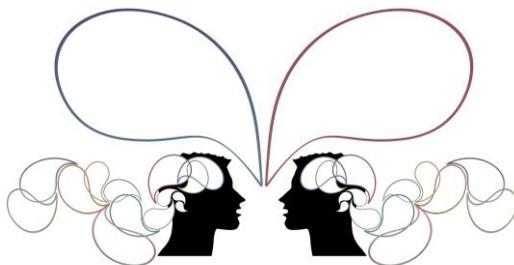
Au sein du pôle social, une bénévole, professionnelle de l'insertion, assure depuis plus de 15 ans, l'accompagnement des personnes dans ce parcours. Cette année, elle a pu accompagner 12 personnes (168 heures de suivi) et développer des nouveaux partenariats pour élargir les possibilités d'insertion et les nouvelles opportunités.

Dans le cadre des activités vers l'insertion, le CCEM accompagne les personnes pour trouver des cours de français. C'est ainsi que 32 d'entre elles ont pu suivre des cours pour adultes, dans des centres sociaux ou d'autres structures partenaires.

Une nouvelle action d'accompagnement psychologique

Depuis août 2019, une psychologue clinicienne trilingue a rejoint l'équipe du CCEM. Cette nouvelle action a touché 32 personnes en 2019. Après une première rencontre individuelle et une évaluation de l'état de la victime, ainsi que de sa demande, la psychologue lui propose une prise en charge plus ou moins régulière. Le suivi a lieu en français, en arabe ou en anglais.

En parallèle à ce suivi, la psychologue du CCEM peut accompagner ponctuellement les personnes prises en charge lors de moments clés de leur procédure, comme le dépôt de plainte, la confrontation avec les auteurs ou l'audience au tribunal. La psychologue est également amenée à gérer les situations d'urgence, en étroite collaboration avec les organismes compétents (Samu, Urgences hospitalières etc.). Les personnes sont ensuite réorientées vers des structures partenaires pour un suivi psychologique sur le plus long terme ou pour un accompagnement psychiatrique. Dans la suite, la psychologue pourrait organiser des formations de sensibilisation à la spécificité de la problématique psychologique des victimes de traite des êtres humains, auprès de structures partenaires.



L'ACCUEIL ET LA VIE

L'accompagnement global des victimes au CCEM implique une approche individualisée construite sur la base des besoins des personnes et avec elles. Après plusieurs mois, voire années passés en exploitation et en errance, les personnes accompagnées trouvent au local de l'association un lieu de repère et d'accueil chaleureux.

Comme détaillé précédemment, les personnes peuvent y bénéficier d'un accompagnement psycho-social, d'un suivi juridique, mais aussi de différents services administratifs, pour accomplir toutes les démarches nécessaires à leur réinsertion. Ainsi, en 2019 :



64 personnes bénéficiant d'une domiciliation administrative

164 personnes domiciliées dans le cadre de leurs procédures juridiques



+320 visites de relevé de courriers

+660 courriers reçus et distribués

À leur arrivée, les personnes suivies trouvent également des vêtements à leur disposition, dons de particuliers à l'association. Elles peuvent encore simplement se rendre aux locaux du CCEM pour profiter d'une boisson chaude et d'un accès internet leur permettant d'appeler leurs proches.

L'accueil au CCEM se fait dans 3 langues au quotidien ; des interprètes bénévoles ou professionnels sont mobilisés selon les besoins. Sur les entretiens individuels réalisés en 2019, un tiers a été réalisé dans une langue étrangère.

Les sorties culturelles sont aussi un moyen d'insertion sociale. Elles offrent divertissement et lien social pour des personnes restées longtemps isolées sous l'emprise de leur exploiteur. En 2019, 89 personnes ont pu profiter de sorties culturelles, visites de musées mais aussi gastronomiques, notamment suite à un partenariat avec le Refettorio, où des chefs font découvrir la gastronomie aux personnes en précarité, dans un cadre magnifique.



À L'ASSOCIATION

Preuve de l'importance qu'a pu jouer l'association dans leur vie, il arrive chaque année que des personnes anciennement accompagnées reprennent contact (en se rendant directement dans nos locaux ou par téléphone) lorsqu'elles sont confrontées à de nouvelles difficultés ou ressentent le besoin de renouer avec l'association.

D'ailleurs, chaque année, anciens et actuels bénéficiaires, membres du conseil d'administration, de l'équipe, bénévoles et donateurs se retrouvent autour d'un dîner convivial pour fêter la nouvelle année.



La fête de nouvelle année 2019-2020 dans un local mis à disposition pour l'occasion

TÉMOIGNAGE

“ Je n'en pouvais plus de ma situation, j'ai cherché une solution pour rentrer dans mon pays puis on m'a dit d'aller au Comité Contre l'Esclavage Moderne.

Une fois venue à l'association, ma vie a beaucoup changé. Avant je ne dormais plus, maintenant je dors bien, j'ai un logement alors que j'étais à la rue. Même après avoir quitté l'employeur qui m'a exploitée et avoir rencontré le CCEM, les gens qui m'hébergeaient de temps en temps me faisaient travailler : je dormais sur un matelas par terre et m'occupais de leurs enfants pendant qu'ils dormaient.

Depuis que je suis au centre je n'ai plus d'activité professionnelle. Normalement je suis quelqu'un d'actif et j'ai toujours travaillé depuis que je suis jeune et en France pendant 13 ans, tous les jours je travaillais. Maintenant, même si je ne veux pas retourner à la situation d'avant c'est difficile d'être sans rien à faire et de ne pas s'occuper. Le manque d'argent aussi est difficile.

Merci pour tout, l'équipe du CCEM m'a sauvé la vie !

Madame W. 49 ans, exploitée entre 2006 et 2019, accompagnée par le CCEM depuis novembre ”

L'accompagnement juridique au cœur de notre action

Cette année, **185 personnes** étaient suivies par nos juristes, dont 42 nouvelles prises en charge en 2019, 72% de femmes et 28% d'hommes. Ce sont nos actions en justice qui ont fait connaître la réalité des pratiques de traite à des fins d'exploitation par le travail en France. L'objectif pour nous n'étant pas seulement la condamnation des auteurs, mais aussi la reconnaissance de l'existence de ce phénomène et des droits des victimes.

Malgré un combat de plus de 25 ans, il est toujours difficile de faire valoir ces droits devant les juridictions. L'accompagnement du service juridique à toutes les phases des procédures, allant notamment du dépôt de plainte, aux auditions par les enquêteurs et aux audiences, est primordial.

Afin de donner toutes les chances de succès à une procédure judiciaire, les juristes du CCEM réalisent un travail préparatoire indispensable pour :

- Préparer et accompagner les personnes vers la verbalisation de leur récit d'exploitation. Il est fondamental que les victimes soient dans la capacité d'exprimer les faits subis si elles souhaitent s'engager dans une procédure judiciaire.
- Donner aux personnes l'ensemble des informations sur leurs droits afin qu'elles puissent prendre une décision éclairée.
- Aider les personnes suivies par le CCEM à regrouper tous les éléments de preuves et les témoignages permettant d'établir les faits dont elles ont été victimes.

Ce travail précontentieux, qui peut être long et fastidieux, est le fondement de toute procédure judiciaire qu'elle soit pénale, sociale ou/et autres. En 2019, 11 nouvelles procédures pénales et 6 saisines des conseils des prud'hommes ont été engagées par les personnes accompagnées par le CCEM.

Malheureusement les difficultés rencontrées par les victimes à ce stade sont toujours importantes. Ainsi, l'accompagnement par une association spécialisée reste indispensable.

Le pôle juridique en quelques chiffres :

- 356 procès depuis 1994 dont 173 procès pénaux correctionnels (Tribunaux de Grande Instance et Cours d'appel), 5 procès aux assises, 16 procès devant les juridictions suprêmes, 98 aux prud'hommes, et 36 devant les juridictions administratives.
- En 2019, 38 procès ont eu lieu, dont 3 devant la Cour de cassation, 6 la Cour d'appel, 5 au TGI, 5 aux prud'hommes, 5 au Tribunal administratif, 6 à la CNDA et 8 autres (dont 1 SARVI et 1 CIVI)
- 16 procédures sont en instruction
- 639 actes réalisés, dont 381 au pénal.

LE PÔLE JURIDIQUE



Des nouvelles des « dossiers collectifs »

En 2019, le pôle juridique a continué de partager son expérience avec des partenaires et acteurs spécialisés dans le cadre de dossier pénal réunissant un grand nombre de victimes.

Actuellement, le CCEM suit 13 dossiers touchant une pluralité de victimes. Concernant certains dossiers, les victimes sont suivies individuellement par l'association. Ce qui représente 29 personnes accompagnées tant sur le plan juridique que social. S'agissant de certains autres dossiers, le Comité vient, avec l'accord des victimes, en appui stratégique. Dans ce cas, aucun accompagnement personnel des victimes n'est réalisé et ce pour diverses raisons (victimes non présentes sur le territoire français, refus de se constituer partie civile à titre personnel, absence de nouvelles de certaines victimes).

L'année 2019 a amené l'ouverture de 6 nouveaux dossiers « collectifs ». Le CCEM s'est pour l'instant constitué partie civile dans 2 procédures, l'une en cours d'instruction et l'autre lors de l'audience correctionnelle (la décision devrait intervenir dans le courant de l'année 2020). 3 autres sont en phase d'enquête. Le dernier, concernant le travail dans les vignes, devait faire l'objet d'un jugement en 2019 mais au regard de la multitude de victimes (plus de 100), il a été décidé de son renvoi à l'été 2020 afin de prévoir 3 jours d'audience.

TÉMOIGNAGE

Je travaillais avec un patron qui ne me payait pas et m'hébergeait dans de mauvaises conditions. Un jour, j'ai raconté mon histoire à un homme que j'ai rencontré et il m'a conseillé d'écrire un courrier au Comité. Ils ont vu ma situation et mes documents, puis ils m'ont aidé. C'est au tribunal que j'ai rencontré le plus de difficultés. Mais je compte sur le CCEM pour tout faire sur la procédure juridique. Avec le CCEM, ils vont faire valoir mes droits. J'en suis sûr, je leur fais confiance. Quand j'ai appris qu'on a gagné, j'étais content mais ils ne nous ont rien payé pour le moment...

Mon projet c'est de pouvoir continuer à travailler dans l'agriculture en France et parvenir à mes besoins. Je remercie beaucoup le CCEM. Toute l'équipe m'a beaucoup soutenu. Je ne dis que du bien du CCEM.

M B. est accompagné par le CCEM depuis 2015 ; en 2019 son exploitateur a été condamné à une peine de prison de 18 mois avec sursis, et des dommages et intérêts ; lors de l'enquête les gendarmes ont découvert la présence d'une vingtaine d'employés travaillant dans les mêmes conditions indignes et dont certains étaient logés dans des camions.

LES PROCÈS : L'INDEMNISATION

Quelques affaires en 2019

Le 5 juin 2019, Mme M., exploitée dans un cabaret du nord de la France a vu son travail reconnu par le Conseil des prud'hommes, qui a condamné son ancien employeur à lui verser 113 327€ au titre des salaires impayés et dommages subis. Son exploitateur avait été condamné en comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité à une simple amende sans que la victime en soit informée.

Le 21 octobre 2019, un ex-ministre burundais et son épouse ont été condamnés pour traite des êtres humains, accusés d'avoir fait travailler un homme dans des conditions indignes pendant près d'une dizaine d'années à leur domicile. Ils avaient déjà été inquiétés pour des faits similaires en 2004. Il a été alloué 70 000 € à la victime pour l'atteinte portée à sa dignité et la rupture de lien avec sa famille. Les adversaires ont fait appel de la décision. Une procédure prud'homale est parallèlement en cours.

Alors que nous consacrons une page à cette affaire dans notre précédent rapport d'activité, Mme K. a enfin vu son travail reconnu par la justice. Après 14 ans de procédures, la Cour d'appel de Versailles a condamné la femme qui l'avait fait venir en France à l'âge de 13 ans pour la faire travailler à son domicile. Les infractions retenues sont la soumission d'une mineure à des conditions de travail et d'hébergement indignes et le travail dissimulé. Cependant la Cour d'appel est revenue sur le calcul de l'indemnisation et a estimé le préjudice subi à la somme de 20 000 €. Une partie des salaires avait d'ores et déjà été reconnue par la Chambre sociale de la Cour d'appel de Versailles en 2014.

Le 21 novembre le procureur de la République a requis 30 mois de prison ferme, plusieurs milliers d'euros d'amendes et la confiscation des 200 000€ sous-scillés à l'encontre d'une artiste saoudienne poursuivie pour traite et accusée d'avoir exploité 3 femmes à son domicile parisien, entre 2014 et 2019. La décision sera rendue en 2020. Le Conseil des prud'hommes sera saisi des demandes tenant au rappel de salaires.

DES VICTIMES EN QUESTION

Mais alors que de plus en plus de condamnations sont prononcées sur la base de l'article 224-5-1 du Code pénal, relatif à la traite des êtres humains, la question de la juste indemnisation des victimes demeure un enjeu crucial, qui mobilise une part importante du travail de réflexion et de plaidoyer des associations spécialisées, dont le CCEM.

C'est dans cette optique que le CCEM a participé à plusieurs séminaires et enquêtes organisés par le réseau d'ONG européennes La Strada International, qui mène entre 2014 et 2020 le Projet « Justice At Last » visant à identifier les obstacles à l'indemnisation des victimes de traite dans différents pays européens et les éventuelles pratiques et solutions à ces obstacles.

En effet, alors qu'en 2017 nous estimions le profit réalisé par les exploiters au dépend de 152 personnes accompagnées à 7 397 012€, (une moyenne de 81 107€ par victime), les dommages et intérêt et rappels de salaire perçus par les victimes atteignent rarement de tels montants. Auxquels devraient aussi s'ajouter des réparations liées aux différentes violences infligées par les exploiters.

L'une des principales difficultés rencontrées par les victimes pour espérer obtenir une indemnisation juste et complète du préjudice en lien avec l'exploitation par le travail subie étant qu'elles se voient dans l'obligation de saisir plusieurs juridictions en parallèle : pénale, prud'homale et civile (Commission d'indemnisation des victimes d'infractions). La Cour de cassation vient peut-être par une décision de sa chambre sociale d'avril 2019 de simplifier le parcours judiciaire des victimes.

En effet, la Cour de cassation a rendu un arrêt particulièrement commenté dans la procédure de Fatima B., accompagnée depuis plus de 18 ans par le CCEM. La juridiction suprême a ainsi décidé que *« la victime d'une situation de travail forcé ou d'un état de servitude a droit à la réparation intégrale du préjudice tant moral qu'économique »*. L'affaire a de plus été renvoyée devant la Cour d'appel de Paris.

The image shows a screenshot of the Cour de Cassation website. At the top left is the logo of the Cour de Cassation, a stylized red 'CC'. To its right is the text 'COUR DE CASSATION' in a serif font. Below this is a navigation bar with five items: 'L'INSTITUTION', 'JURISPRUDENCE', 'ÉVÉNEMENTS', 'PUBLICATIONS', and 'AUTRES JURIDICTIONS'. The 'AUTRES JURIDICTIONS' item is highlighted in red. Below the navigation bar is a breadcrumb trail: a home icon, followed by '» Jurisprudence', '» Chambre sociale', and '» Arrêt n°559 du 3 avril 2019 (16-20.490) - Cour de cassation - Chambre sociale'. Below the breadcrumb trail is the text 'ECLI:FR:CCASS:2019:S000559'. At the bottom of the screenshot is the title of the case: 'Arrêt n°559 du 3 avril 2019 (16-20.490) - Cour de cassation - Chambre sociale'.

PLAIDOYER : ALERTER,

Depuis sa création, le CCEM s'attache à faire connaître la réalité de la traite à des fins d'exploitation par le travail, autant auprès de l'opinion publique, qu'auprès de professionnels, comme les services enquêteurs, les inspecteurs du travail, les magistrats, et également des élus, pour faire évoluer la loi et son application.

La veille juridique

Le CCEM a, en 2019, renouvelé son partenariat avec la Clinique du droit de l'Université de Nanterre **l'EUCLID**. En 2019, le sujet retenu était : *les victimes de traite des êtres humains : l'indemnisation à tout prix*. Sous la supervision de deux enseignants-chercheurs à l'Université Paris Nanterre, l'étude a permis de réfléchir à des améliorations pour obtenir une indemnisation effective pour les victimes de traite des êtres humains. Retrouvez cette étude sur <http://www.esclavagemoderne.org/nos-publications/>

L'arrêt rendu par la chambre sociale de la Cour de cassation le 3 avril 2019 a fait l'objet de diverses publications. Au vu de l'impact pour le combat du CCEM, les juristes de l'association ont commenté cette décision pour la revue de droit du travail des éditions **Dalloz**. Retrouvez un commentaire de l'arrêt par les juristes du CCEM dans *Revue du droit du travail n°10*, aux éditions Dalloz, sur <http://www.esclavagemoderne.org/nos-publications/>

Réseaux et partenariats

La participation du CCEM aux actions des réseaux spécialisés contre la traite en France et au niveau européen, reste active et efficace. En 2019, le plaidoyer avec le **Collectif Ensemble contre la traite des êtres humains**, qui regroupe 26 associations françaises, avait pour objectif de mettre l'accent sur le combat contre **toutes les formes de traite** dans le cadre du plan national contre la traite (voir plus de détails sur le Plan page 11).

En tant que membre de la Commission de coordination de la **MIPROF**, le CCEM a participé en 2019 aux travaux sur le second Plan national contre la traite (p.11) ainsi qu'à l'enquête annuelle sur les victimes de traite suivies par les associations en France, publiée par l'Observatoire de la Délinquance et de la Réponse Pénale (ONDRP).

La collaboration entre le CCEM, l'**OCLTI** et l'**Inspection du travail** a continué en 2019, tant au niveau opérationnel sur une dizaine de dossiers, qu'au niveau de formations communes dans le cadre de l'INTEFP. Cette collaboration permet une meilleure prise en charge des victimes en termes de protection ainsi que d'information suivie sur les dossiers.

Le CCEM est aussi membre actif de la Plateforme de la Commission Européenne contre la traite (105 associations européennes) et de **La Strada International**, qui regroupe 25 associations européennes spécialisées contre toutes formes de traite.

Une nouvelle action de plaidoyer au niveau européen

C'est dans le cadre de cette plateforme, que s'est développé le projet **REST** (« *Residency Status : strengthening the protection of trafficked persons* ») avec pour objectif final l'amélioration de l'accès des victimes à une protection administrative, et à l'accès aux droits qui en découlent, tout en examinant les difficultés d'accès et les brèches du système de protection actuel. Ce projet est coordonné par l'association LEFÖ (Autriche) en collaboration avec: le CCEM en France, Proyecto Esperanza en Espagne, CoMensha aux Pays-Bas, la Strada Moldava en Moldavie et Astra en Serbie. En 2019, un premier travail de recherche et d'analyse a fait l'objet d'un questionnaire auquel les 5 associations partenaires répondaient au niveau de son pays. Un séminaire aura lieu à Paris en 2020 pour partager les résultats et recommandations.



Communication et réseaux sociaux

Le CCEM veille à remplir sa mission d'information au sujet des décisions juridiques, d'actualité ou d'événements sur le sujet de la traite. En 2019, le CCEM a été sollicité pour 28 interventions dans **les médias** sous toutes leurs formes (papier, audiovisuel, digital). Grâce à son site internet, les réseaux sociaux et la newsletter trimestrielle (inscription via le site) continue à donner, au-delà de l'information sur l'activité du Comité, une vision large de la traite des êtres humains.

62 272 visites du site
www.esclavagemoderne.org

28 articles dans la presse et
d'intervention dans les médias

690 abonnés à la newsletter

963 membres du groupe
Facebook

581 abonnés à la page
Facebook

524 abonnés Twitter

SENSIBILISER ET FORMER :

Depuis sa création, le CCEM s'attache à faire connaître la réalité de la traite des êtres humains à des fins économiques, notamment domestique et les formes contemporaines d'esclavage. Il partage aussi son expertise et les actions qu'il met en place pour les combattre et aider les victimes à se réinsérer dans la société. Il est régulièrement sollicité pour intervenir dans toute la France sur ces questions.

C'est ainsi que 1787 personnes ont participé aux 35 interventions d'information et de formation du CCEM en France et dans le cadre du projet SAVE au Maroc.

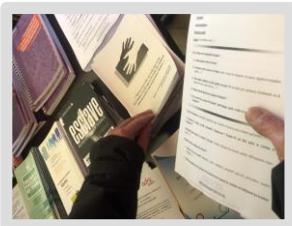
Comparée à 2018, la proportion d'actions de sensibilisation et de formation à destination des professionnels a augmenté : on passe de 52% de professionnels formés en 2018 à 65% en 2019.

35 sessions de formation et de sensibilisations

En 2019, le CCEM a participé à une action pilote de formation dans le cadre d'une coopération entre acteurs institutionnels et associatifs spécialisés dans la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation. Un cycle de 3 formations a eu lieu à Paris (24-25 juin), à Bordeaux (15-16 octobre) et à Montpellier (26-27 novembre). Ces formations ont touché 63 agents de contrôle de l'inspection du travail et des forces de sécurité.

1 787 personnes directement touchées par nos interventions

La formation de ces professionnels (intervenants sociaux et juridiques en centre d'hébergement ou centres de rétention administrative, inspecteurs du travail, gendarmes, magistrats, etc.) à la thématique de la traite à des fins d'exploitation par le travail est déterminante pour permettre l'identification des victimes d'une part, puis la conduite d'enquêtes et de procédures adaptées d'autre part.



Quelles avancées pour le Projet SAVE ?

En janvier 2019 le CCEM lançait sa première action extra-européenne ; le « **Projet SAVE** » (*Soutien dans l'identification et l'Accompagnement des Victimes de traite des Êtres humains*), dont l'objectif est, sur une période de 3 ans (2019-2021), de transmettre à 6 partenaires marocains le savoir-faire du CCEM en matière d'identification et d'assistance juridique aux victimes de traite à des fins d'exploitation par le travail.

Depuis de nombreuses années, le CCEM entretient un lien particulier avec le Maroc, **d'où sont originaires chaque année entre 20% et 25% de toutes les personnes accompagnées**, en faisant le premier pays d'origine. L'idée du projet a germé entre le CCEM et ses partenaires en 2016, à l'occasion de l'adoption par le Maroc d'une loi définissant et pénalisant la traite des êtres humains.



12 participants à un atelier de travail sur l'élaboration d'indices d'identification

158 participants à **5** formations sur l'identification des victimes



84 signalements effectués par les 6 partenaires (mai-décembre 2019)

47 victimes identifiées et accompagnées (mai-décembre 2019)

L'action du Projet SAVE est rendue possible par un soutien spécifique des financeurs suivant :



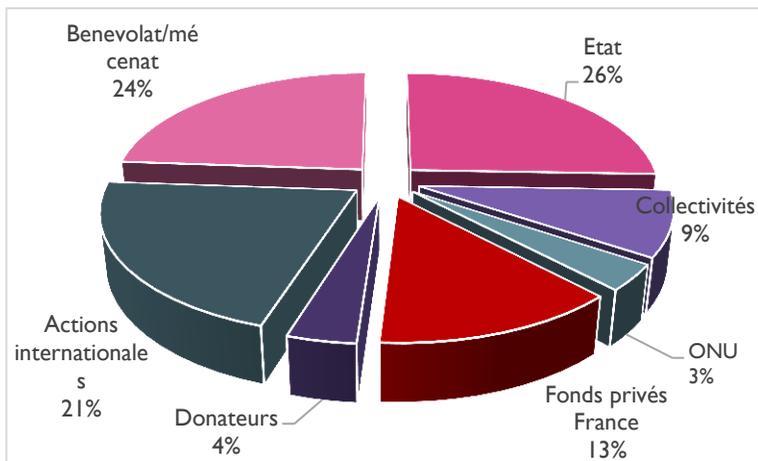
Fonds de dotation A&A Ulmann

LES MOYENS DU CCEM EN 2019

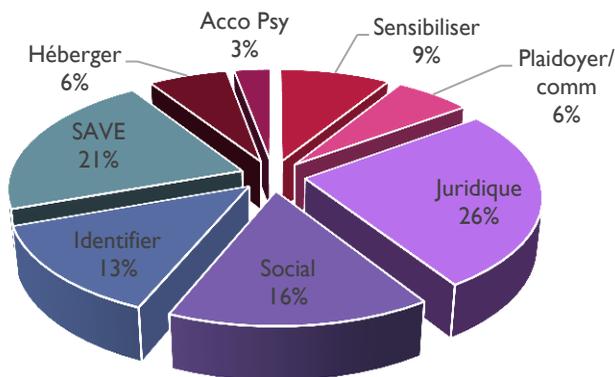
Recettes

Les soutiens financiers du CCEM lui permettent en premier lieu de réaliser l'action opérationnelle auprès des personnes accompagnées. C'est-à-dire l'accueil, l'hébergement, l'écoute et l'accompagnement. Depuis 2019, et jusqu'à 2021, une part du budget et des dépenses de l'association couvre aussi la réalisation du Projet SAVE et REST, grâce à des subventions particulières (21% du budget).

Dans la part de 79% consacré à l'action budget France consistait en 13% de fonds privés, et 35% de fonds publics, 3% l'ONU, 4% des dons de particuliers et 24% de l'action provenait du travail bénévole réalisé par quatre-vingt bénévoles, dont plus d'une trentaine d'avocats.



Dépenses



Les dépenses liées à l'accompagnement des victimes et de formation représentent 91% du budget total (contre 6% pour celles liées à la communication). Il s'agit principalement des salaires des intervenants sociaux et juridiques.

ET NOS PERSPECTIVES POUR 2020

Quelles perspectives pour l'année 2020 ? Tout en maintenant son combat en cohérence avec sa stratégie de plaidoyer pour les victimes de traite, le CCEM poursuit chaque année des objectifs opérationnels pour mener à bien son action :

Réunion des avocats du réseau : pour renforcer l'expertise de son réseau d'avocats, le CCEM projette la participation d'un avocat expert belge spécialisé au niveau européen.

Organisation d'un séminaire européen : dans le cadre du projet REST (voir p. 26) qui a démarré en 2019, et suite au travail de recherche, un séminaire européen aura lieu en 2020. Organisé à Paris par le CCEM en collaboration avec l'association coordinatrice du projet, ce séminaire réunira autour de 60 experts, venant de plusieurs pays européens.

Volet juridique du Projet « SAVE » : après une première phase de formation sur l'identification et le suivi effectif des signalements reçus par les 6 associations partenaires, le projet SAVE visera en 2020 la formation sur l'accompagnement juridique des victimes, tout en appuyant une approche de coopération entre associations et institutions.

Renforcement de la vie associative : l'appui bénévole au CCEM représente 24% de notre action. En 2019, l'échange entre bénévoles et personnes accompagnées s'est renforcé par l'organisation de sorties. En 2020, une **réunion des bénévoles** permettra de mieux construire ce lien et ce partenariat précieux pour le CCEM. D'autres actions de renforcement de la vie associative auront lieu en 2020 en partant d'une **enquête auprès des personnes accompagnées** pour mettre en place les fondations d'un '**comité d'usagers**' avec sa charte de fonctionnement. Un travail sur un plan **stratégique 2021-2025** permettra au CCEM de dresser les objectifs à venir pour les prochaines années et de prévoir les moyens et les capacités de répondre aux besoins.

Nouvelles actions : dans le cadre de développement de l'action du CCEM, une **recherche/analyse** sur la situation et l'éventuelle action auprès de la population Dom syrienne sera lancée en 2020. Enfin, le CCEM poursuivra ses recherches pour renforcer l'action **d'accompagnement psychologique** ainsi que **la collaboration entre institutions et associations**, notamment dans le cadre de projets européens.

ILS RENDENT NOTRE

Le Conseil d'Administration

Mme Sylvie O'Dy, Présidente et Porte-parole
Me David Desgranges, Président
Mme Franceline Lepany, Secrétaire
M. Vincent Morley-Pegge, Trésorier
Me Olivier Brisson
M. Alain Moreau
Mme Zita Obra
Me Marie-Aimée Piriou
M. Adelphe de Taxis du Poët
M Michel Ricard
Mme Georgina Vaz Cabral
Me Juliette Vogel

L'équipe salariée

Mona Chamass-Saunier, directrice
Annabel Canzian, chargée de programme-juriste
Manon Testemale, chargée de mission-juriste
Samir Hobeica / Lamya Essaghir, juristes
Samia Mogni / Lucie Pinvin, travailleuses sociales
Zeina Chemaly, psychologue clinicienne
Salma Refai, chargée d'accueil et de vie associative
Roxane Ouadghiri Hassani, chargée de développement de projets

Stagiaires et volontaires de service civique

Lucie Fouchier, Clara Boucher, Eve Farahimanga-Ramananjafy, Mélanie Adrien, Rihab Chemlali, Agathe Donnay, Maxime Vincent, Pascale Martin, Fanny Boidron

Chaque année, l'action du CCEM ne serait pas possible sans la participation de plus de quatre-vingt bénévoles

TÉMOIGNAGE

**Maitre Mehdi Bouzaida,
avocat au Barreau de Paris, aux côtés du CCEM depuis 2016**

Avocat depuis plus de 10 ans, j'assiste des personnes confrontées à des difficultés de droit du travail et de droit pénal. C'est donc tout naturellement que je me suis investi aux côtés du Comité contre l'esclavage moderne qui fait face à des situations au carrefour de ces deux matières, en venant en aide aux victimes de traite et d'exploitation par le travail, dans des conditions illégales et inhumaines.

J'interviens alors pour les défendre dans le cadre des procédures menées devant les juridictions prud'homales et pénales avec l'objectif de faire sanctionner ces pratiques et réparer les préjudices subis.

ACTION POSSIBLE

L'action du CCEM est financée par :



L'appui opérationnel des partenaires :



Le mécénat :



Et les dons de plus de 200 particuliers !

